

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

MME LEI Josiane	Commune d'Évian-les-Bains	Présidente
M. COLOMER Gérard	Commune de Bonnevaux	} Vice-Présidents
MME VIOLLAND Anne-Cécile	Commune de Neuvécelle	
M. BURNET Jacques	Commune de Lugrin	
M. GOBBER Rénato	Commune de Champanges	
MME DI GLERIA Karole	Commune de Chevenoz	
MME SAITER Caroline	Commune de Marin	} Conseillers communautaires titulaires
MME WENDLING Nadine	Commune de Neuvécelle	
M. GATEAU Henri	Commune d'Évian-les-Bains	
M. MEDORI Ange	Commune de Vacheresse	
M. BOURON Jean-René	Commune de Larringes	
M. GILLET Bruno	Commune de Saint-Paul-en-Chablais	
M. DUVAND Noël	Commune de Publier	
M. TOURNIER Gilles	Commune de Publier	
M. PODEVIN Christian	Commune de Saint-Paul-en-Chablais	
M. GRANDCHAMP Jacques	Commune de Publier	
M. WALKER James	Commune de Publier	
M. VUILLOUD Gilbert	Commune de La Chapelle d'Abondance	
MME BALAIN Anne-Marie	Commune d'Abondance	
M. CHESSEL Pascal	Commune de Marin	
MME GIRARDOZ Marie-Claude	Commune de Publier	
M. GUILLARD Jean	Commune d'Évian-les-Bains	
M. HUVÉ Bruno	Commune d'Évian-les-Bains	
MME DUCRETTET-VIOLLAZ Viviane	Commune d'Évian-les-Bains	
M. BOCHATON Jean-Marc	Commune d'Évian-les-Bains (arrivé à 18h23)	
M. PERTUISET Laurent	Commune de Meillerie	
MME LANG Isabelle	Commune d'Évian-les-Bains	
M. MAGNIN Daniel	Commune de Maxilly-sur-Léman	
MME DUVAND Florence	Commune d'Évian-les-Bains	
MME OUCHCHANE Zohra	Commune d'Évian-les-Bains	
MME BUFFET Monique	Commune de Champanges	
MME GIRAUD Dominique	Commune de Publier	
MME BOUVIER Bernadette	Commune de Féternes	
MME GIRARD Marie-Pierre	Commune de Vinzier (arrivée à 18h19)	
MME PFLIEGER Géraldine	Commune de Saint-Gingolph	
MME HOURTOULE Sonia	Commune de Maxilly-sur-Léman	
MME JONET Héléne	Commune de Larringes (arrivée à 18h19)	
M. BOZONNET Justin	Commune d'Évian-les-Bains	
M. JULLIARD Maxime	Commune de Féternes	

Absents excusés

M. BENED Régis	Commune de Thollon-les-Mémises	pouvoir à A-C. VIOLLAND
MME GIGUELAY Elisabeth	Commune de Publier	pouvoir à N. WENDLING
M. GIRARD-DESPRAULEX Paul	Commune d'Abondance	pouvoir à A-M. BALAIN
MME MAXIT Monique	Commune de Châtel	pouvoir à Karole DI GLERIA
MME SONNOIS Marie-Claire	Commune de Bernex	
MME DENIAU Sylviane	Commune de Publier	pouvoir à M-C. GIRARDOZ
MME DELOT Corinne	Commune de Novel	
M. LACHAT Hervé	Commune de Neuvécelle	pouvoir à J. LEI
M. RUBIN Nicolas	Commune de Châtel	
MME PAUTHIER Marie-Françoise	Commune de Saint-Paul-en-Chablais	pouvoir à B. GILLET
M. JACQUIER Pierre-André	Commune de Bernex	
M. DAVID-CRUZ Gérald	Commune de La Chapelle d'Abondance	pouvoir à G. VUILLOUD
MME FAUCON Virginie	Commune de Lugrin	
M. RUELOT Sébastien	Commune de Lugrin	
M. GAVET Anthony	Commune de Neuvécelle	pouvoir à A-C. VIOLLAND
MME NICOU D Lise	Commune d'Évian-les-Bains	pouvoir à J-M. BOCHATON

Nombre de conseillers communautaires présents : 36, puis 38 à partir du point 2 (arrivée de Marie-Pierre GIRARD et Hélène JONET), puis 39 à partir du point 7 (arrivée de Jean-Marc BOCHATON).

Nombre de conseillers communautaires ayant donné pouvoir : 9, puis 10 à partir du point 7 (arrivée de Jean-Marc BOCHATON, porteur du pouvoir de Lise NICOUD)

Nombre de conseillers communautaires votants : 45, puis 47 à partir du point 2, puis 49 (arrivée de Jean-Marc BOCHATON et le pouvoir qu'il porte de Lise NICOUD)

Secrétaire de Séance : M. Maxime JULLIARD

ORDRE DU JOUR

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	4
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	5
1. Désignation du secrétariat de séance	5
2. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 6 décembre 2021	6
3. Approbation du lieu de la prochaine séance plénière du Conseil Communautaire en date du 09 février 2022.....	7
4. Installation d'un Conseiller communautaire	8
COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE	9
5. Décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par le Conseil Communautaire	9
COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE	10
6. Compte-rendu des décisions prises par le Bureau Communautaire	10
FINANCES PUBLIQUES - ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - SENTIERS DE PROMENADE ET RANDONNÉE - CONTRAT DE RIVIÈRE - COMPÉTENCE GEMAPI	11
FINANCES PUBLIQUES	11
7. Modification de la durée de prolongation du lot 8 de la délégation de service public LIHSA et prolongation de la délégation de service public du réseau BUT par voie d'avenants	11
EAU ET ASSAINISSEMENT - CONTRAT DE RIVIÈRE - COMPÉTENCE GEMAPI	15
EAU ET ASSAINISSEMENT	15
8. Reversement de la commune de Saint-Paul - fourniture eau potable aux communes Champanges, Féternes, Larringes, Maxilly-sur-Léman, Neuvecelle et Vinzier au titre de l'année 2020	15
PAYS D'ART ET D'HISTOIRE	18
9. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission Pays d'Art et d'Histoire.....	18
SOLIDARITÉ - COHÉSION SOCIALE	23
SOLIDARITÉ – COHÉSION SOCIALE	23
10. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission Solidarité et Cohésion sociale...23	
11. Programme Local de l'Habitat- Demande de soutien à la construction de logements sociaux – Opération « L'Emanessence », Publier	28
12. Programme Local de l'Habitat- Demande de soutien à la construction de logements sociaux - Opération « O Port », Publier	29
INFORMATIONS	31
13. Questions diverses.....	31

PRÉAMBULE

Madame Josiane LEI, Présidente de la Communauté de communes Pays d'Évian - vallée d'Abondance, ouvre la séance à 18h00. Elle remercie Monsieur Daniel MAGNIN, Maire de MAXILLY-SUR-LEMAN, pour l'accueil de la présente séance du Conseil communautaire.

Madame la Présidente présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année à l'ensemble des élus communautaires.

Madame la Présidente évoque ensuite le décès soudain de Monsieur Joël BOSSON, conseiller communautaire et élu de la commune de Publier, et présente ses condoléances à sa famille. Aussi, elle invite les conseillers communautaires à observer une minute de silence.

Madame Anne-Cécile VIOLLAND, Vice-présidente déléguée aux Ressources humaines et à la mutualisation, prend la parole et félicite Madame Josiane LEI, Présidente, pour sa nomination en tant que Chevalier de la Légion d'Honneur au titre du mérite de la transition écologique.

Madame la Présidente la remercie. Elle indique qu'elle souhaite dédier cette distinction aux élus de la Communauté de communes Pays d'Évian – vallée d'Abondance, ainsi qu'à l'ensemble du personnel. En effet, à ses yeux, il s'agit d'un titre collectif.

Madame la Présidente souhaite ensuite la bienvenue à Monsieur Gilles TOURNIER, nouveau conseiller communautaire et élu de la commune de Publier.

Aussi, Madame la Présidente renouvelle sa proposition quant à sa participation aux Conseils Municipaux, afin de présenter la Communauté de communes Pays d'Évian – vallée d'Abondance, et de répondre aux questions et attentes des communes.

1. Désignation du secrétariat de séance

Rapporteuse : J. LEI

Conformément à l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente rappelle que l'article L. 2121-15 du même code prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétariat de séance, dont le rôle consiste principalement dans la rédaction des procès-verbaux.

Aucune candidature n'ayant émergé de l'assemblée, Madame la Présidente propose la candidature de Monsieur Maxime JULLIARD pour assurer le secrétariat de ladite séance.

Interventions et débats :

Madame la Présidente remercie Monsieur Maxime JULLIARD d'assurer la fonction de Secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** Monsieur Maxime JULLIARD comme secrétaire de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 10 janvier 2022.

Appel

Monsieur le Secrétaire de séance procède à l'appel des membres du Conseil Communautaire. Il précise qu'au moment de l'appel, 36 membres sont présents pour 46 votants. Le quorum est atteint et la majorité est donc à 28 voix.

2. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 6 décembre 2021

Rapporteure : J. LEI

Madame la Présidente présente le procès-verbal de la dernière séance plénière qui s'est tenue le 6 décembre 2021 et demande aux membres du Conseil Communautaire si des observations ou des remarques sont à formuler sur sa rédaction.

Interventions et débats :

Monsieur James WALKER indique avoir adressé au préalable ses remarques concernant la retranscription de ses propos aux services de la CCPEVA, et ce dans un souci de simplification.

Madame la Présidente répond que les services de la CCPEVA ont réécouté l'enregistrement et que les propos tenus en séance plénière du 6 décembre 2021 seront intégrés fidèlement dans le procès-verbal.

Monsieur James WALKER signale que des propos qu'il n'a jamais tenus apparaissent dans le procès-verbal de la réunion plénière du 6 décembre 2020. Il tient à préciser qu'il ne s'agit pas là d'un reproche. En effet, Monsieur James WALKER est bien conscient que le travail de rédaction des procès-verbaux est complexe.

Madame Zohra OUCHCHANE tient par ailleurs à rappeler la bonne orthographe de son nom et prénom et demande à ce qu'ils soient rectifiés dans le procès-verbal.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le procès-verbal de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 6 décembre 2021.
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Arrivée de Mesdames Hélène JONET et Marie-Pierre GIRARD à 18h19, avant le vote.

3. Approbation du lieu de la prochaine séance plénière du Conseil Communautaire en date du 09 février 2022
Rapporteure : J. LEI

Madame la Présidente propose que la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 09 février 2022 se tienne à la salle polyvalente de LUGRIN.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la tenue de la prochaine séance plénière du Conseil Communautaire en date du 09 février 2022 à LUGRIN.
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la Communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la Communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

4. Installation d'un Conseiller communautaire

Rapporteure : J. LEI

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire que, suite au décès de Monsieur Joël BOSSON, conseiller municipal de Publier, survenu le 6 décembre 2021, il convient d'installer Monsieur Gilles TOURNIER en qualité de conseiller communautaire titulaire.

Madame la Présidente rappelle qu'en application de l'article L. 273-5 du Code électoral, la fin du mandat de conseiller municipal, quelle qu'en soit la cause, conduit concomitamment à la fin du mandat de conseiller communautaire. Nul ne peut en effet être conseiller communautaire s'il n'a pas la qualité de conseiller municipal. La fin du mandat municipal peut en l'occurrence résulter soit de l'annulation de l'élection, soit d'une démission, qu'elle soit volontaire ou d'office, soit d'un décès.

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte de ce rapport.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTENCE

5. Décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par le Conseil Communautaire

Rapporteuse : J. LEI

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire que si des éléments sont à porter à leur connaissance, un compte-rendu leur sera fait au cours de la présente séance plénière.

Point 050 - 2021 : EAU POTABLE - Approbation du procès-verbal des mise à disposition des biens de la commune d'Évian-les-Bains dans le cadre du transfert de la compétence « eau potable » à la communauté de communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire d'avoir approuvé le procès-verbal de mise à disposition des biens de la commune d'Évian-les-Bains dans le cadre du transfert de compétence « eau potable ».

Point 051 - 2021 : EAU POTABLE - Approbation du procès-verbal des mise à disposition des biens de la commune de Meillerie dans le cadre du transfert de la compétence « eau potable » à la communauté de communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire d'avoir approuvé le procès-verbal de mise à disposition des biens de la commune de Meillerie dans le cadre du transfert de compétence « eau potable ».

Point 052 - 2021 : EAU POTABLE - Approbation du procès-verbal des mise à disposition des biens de la commune de Saint-Gingolph dans le cadre du transfert de la compétence « eau potable » à la communauté de communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire d'avoir approuvé le procès-verbal de mise à disposition des biens de la commune de Saint-Gingolph dans le cadre du transfert de compétence « eau potable ».

Point 053 - 2021 : EAU POTABLE - Approbation du procès-verbal des mise à disposition des biens de la commune de Vacheresse dans le cadre du transfert de la compétence « eau potable » à la communauté de communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire d'avoir approuvé le procès-verbal de mise à disposition des biens de la commune de Vacheresse dans le cadre du transfert de compétence « eau potable ».

Point 054 - 2021 : EAU POTABLE - Approbation du procès-verbal des mise à disposition des biens de la commune de Vinzier dans le cadre du transfert de la compétence « eau potable » à la communauté de communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire d'avoir approuvé le procès-verbal de mise à disposition des biens de la commune de Vinzier dans le cadre du transfert de compétence « eau potable ».

Point 055 - 2021 : Budget déchets - Collecte et transfert du verre en apport volontaire CLASSEMENT SANS SUITE POUR CAUSE D'INFRUCTUOSITE

- Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire d'avoir accepté de déclarer sans suite pour offre irrégulière et insuffisance de concurrence et de relancer prochainement la procédure.

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte de ce rapport.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

6. Compte-rendu des décisions prises par le Bureau Communautaire

Rapporteure : J. LEI

006-2021- COMMANDE PUBLIQUE - Attribution du marché « Groupement de commandes pour l'extension des réseaux d'assainissement, enfouissement moyenne tension secteur « Pré Richard » sur la commune de Bernex »

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire que le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **A VALIDÉ** l'attribution du marché s'exécutant sur des prix unitaires (BPU) du descriptif quantitatif estimatif (DQE), pour un montant de 179 628,00 € HT, au prestataire LEC.
- **A AUTORISÉ** Madame la Présidente à signer le marché ci-dessus, concernant le groupement de commandes pour l'extension des réseaux d'assainissement, enfouissement moyenne tension secteur Pré Richard sur la commune de BERNEX, ainsi que toutes pièces afférentes à intervenir.
- **A AUTORISÉ** Madame la Présidente de la Communauté de Communes Pays d'Évian - Vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **A AUTORISÉ** Madame la Présidente de la Communauté de Communes Pays d'Évian - Vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

007-2021- COMMANDE PUBLIQUE - Attribution du marché de travaux « Création et renouvellement des collecteurs d'assainissement des secteurs du Nant d'Enfer sur la commune d'Évian-les-Bains et du secteur de la Croix sur la commune de Chevenoz »

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire que le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **A VALIDÉ** l'attribution des marchés s'exécutant sur la base des prix unitaires des descriptifs quantitatifs (DQE), aux prestataires suivants :
 - Lot 1 : BEL & MORAND
 - Lot 2 : EMC
- **A AUTORISÉ** Madame la Présidente à signer les deux marchés ci-dessus, concernant les travaux de création et renouvellement des collecteurs d'assainissement des secteurs du Nant d'Enfer sur la commune d'Évian et du secteur de la Croix sur la commune de Chevenoz, ainsi que toutes pièces afférentes à intervenir,
- **A AUTORISÉ** Madame la Présidente de la Communauté de Communes Pays d'Évian - Vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **A AUTORISÉ** Madame la Présidente de la Communauté de Communes Pays d'Évian - Vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte de ce rapport.

FINANCES PUBLIQUES - ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - SENTIERS DE PROMENADE ET RANDONNÉE - CONTRAT DE RIVIÈRE - COMPÉTENCE GEMAPI

FINANCES PUBLIQUES

7. Modification de la durée de prolongation du lot 8 de la délégation de service public LIHSA et prolongation de la délégation de service public du réseau BUT par voie d'avenants

Rapporteur : J. BURNET

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance assure via divers contrats la desserte en transport en commun de son territoire.

Madame la Présidente rappelle que, suite à la volonté de Thonon Agglomération de vouloir deux contrats de Délégation de Service Public (DSP) distincts entre Thonon Agglomération et la communauté de commune pays d'Évian - vallée d'Abondance, l'assemblée délibérante, par délibération n°078-2021-5 en date du 10 mai 2021, a approuvé le retrait la communauté de commune pays d'Évian - vallée d'Abondance, Autorité Organisatrice de la Mobilité, de la convention de groupement de commandes constitué avec Thonon Agglomération relative au renouvellement de conventions de transport et le lancement d'une consultation pour une nouvelle Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage technique et juridique au renouvellement des contrats de transport.

Madame la Présidente rappelle également que, par délibération n° 93-2021-06 en date du 9 juin 2021, l'assemblée délibérante a approuvé que la communauté de commune pays d'Évian - vallée d'Abondance, Autorité Organisatrice de la Mobilité, prolonge le lot 8 de la DSP du réseau Lihsa et la DSP du réseau BUT jusqu'au 31 décembre 2022.

Par courrier en date du 9 septembre 2021, la Préfecture de Haute-Savoie alertait Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance, sur le fait que la durée des accords-cadres ne peut dépasser quatre ans pour les pouvoirs adjudicateurs, sauf dans des cas exceptionnels dûment justifiés et que, de manière générale, les motifs évoqués par l'assemblée délibérante dans sa délibération N°093-2021-06 en date du 9 juin 2021, ne sauraient justifier la prolongation par avenant jusqu'au 31 décembre 2022 des contrats.

Par courriel en date du 15 novembre 2021, la Préfecture de Haute-Savoie alertait la communauté de communes sur la légalité contestable d'une modification unilatérale de contrat de DSP par l'un des deux cocontractants et la nécessité de l'accord de Thonon Agglomération.

En date du 16 décembre 2021, l'entente entre Thonon Agglomération et la CCPEVA s'est réunie et a validé le projet d'avenant à la DSP du réseau BUT permettant la prolongation des lignes H, J, L, P et des services associés jusqu'au 31 août 2022. Considérant les référés en cours sur le nouveau contrat de transport de Thonon Agglomération, l'entente a également validé le principe d'un avenant de prolongation pour les autres lignes.

Dans ce contexte, Madame la Présidente propose de modifier la durée de prolongation des contrats, jusqu'au 31 août 2022 et d'approuver les avenants dont les modifications proposées sont résumées dans le tableau suivant :

Objet	Numéro	Titulaire	Forme	Notification et durée	Période de prolongation	Montant annuel
Convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des lignes régulières de transports publics routiers du Département de la Haute-Savoie - lot 8 (lignes 131 et 141	sans	SAT Thonon	DSP	21/07/2014 Durée 7 ans	Du 01/09/21 au 31/08/22	Contribution financière forfaitaire : 526 484,41 €TTC Compensation recettes scolaires estimées à : 350 570,20 €TTC

entre Thonon – St Gingolph)						
Avenant de prolongation des services opérés par la CCPEVA jusqu'au 31/08/22						
Convention de délégation du service de transport public collectif de voyageurs sur le territoire des communes suivantes : « Allinges, Anthy, Évian, Margencel, Marin, Publier, Thonon ainsi que les communes adjacentes de Maxilly et Neuvecelle. Avenant de prolongation jusqu'au 31/08/22 des lignes H, J, L, P et des services associés	sans	STAT	DSP	01/01/2016 Durée 6 ans	Du 01/01/2022 au 31/08/2022	Contribution financière forfaitaire : 954 534,75 € TTC

Madame la Présidente indique que la Commission de Délégation de Service Public s'est réunie lundi 10 janvier 2022 après-midi.

Interventions et débats :

Monsieur Jacques BURNET, Vice-président délégué à la Mobilité et au Transport, explique que l'avenant proposé a pour objectif d'assurer la prolongation de service sur les lignes 131 et 141 jusqu'au 31 août 2022. En effet, au vu de la décision de Thonon Agglo, le Préfet a accordé à la CCPEVA une prolongation jusqu'à cette date. La contribution financière forfaitaire (CFF) de cette modification s'élève à 526 484,41 €. La compensation recettes scolaires, par ailleurs, est estimée à 350 570 €. Pour rappel, cette dernière correspond à 1 € par élève et par trajet.

Madame la Présidente tient à souligner que cette prolongation est le fruit d'une entente avec Thonon Agglo.

Madame Géraldine PFLIEGER indique, en tant que Maire de Saint-Gingolph, que lorsque le travail sur le schéma multimodal de la Collectivité avait été lancé en 2017, elle attendait avec impatience la nouvelle DSP, qui devait permettre aux communes de Saint-Gingolph et de Meillerie d'être desservies en été. En effet, Saint-Gingolph suisse disposant d'une gare terminus, de nombreux voyageurs sont contraints de faire face à l'absence de ligne de transport public entre Saint-Gingolph et le reste du territoire le dimanche et jours fériés.

Dans la mesure où le littoral est aussi un atout touristique sur le territoire, Madame Géraldine PFLIEGER souhaite savoir s'il serait envisageable de combler cette plage avec une desserte minimale chaque dimanche de l'année 2022.

Monsieur Jacques BURNET, Vice-président délégué à la Mobilité et au Transport, répond avoir demandé aux techniciens de la CCPEVA d'étudier cette idée. Aussi, il souhaite que la future ligne 3 (St-Gingolph – Evian) puisse être mieux cadencée afin de mieux desservir les plages du littoral.

Monsieur Daniel MAGNIN demande si des chiffres ont été établis vis-à-vis de la fréquentation de la ligne J du réseau BUT qui traverse sa commune.

Monsieur Jacques BURNET, Vice-président délégué à la Mobilité et au Transport, rappelle qu'il est généralement considéré qu'une ligne met deux ans pour monter en puissance et atteindre son rythme normal. À l'heure actuelle, la ligne fonctionne plutôt bien, même si sa fréquentation est impactée par la crise sanitaire. Qu'elle ait été prolongée vers la RD21 a permis de la booster légèrement. Toutefois, Monsieur Jacques BURNET ne peut communiquer de chiffre précis, n'ayant pas de documents adéquats en sa possession pendant la séance.

Monsieur Daniel MAGNIN souligne que le bus de la ligne H du réseau BUT s'arrête en haut de la rue du Lac, pour y rester à l'arrêt pendant un moment. Et, non seulement le moteur tourne, mais en plus de cela le véhicule bloque le passage.

Monsieur Jacques BURNET, Vice-président délégué à la Mobilité et au Transport, demande à Monsieur Daniel MAGNIN de lui envoyer un courriel à ce propos, de façon à prendre les mesures nécessaires et intervenir le plus rapidement possible.

Monsieur Daniel MAGNIN souhaiterait comprendre, par ailleurs, pourquoi il n'a pas été possible pour la CCPEVA de s'accorder avec Thonon Agglo sur une seule DSP.

Monsieur Jacques BURNET, Vice-président délégué à la Mobilité et au Transport, explique que Thonon a souhaité bénéficier de sa propre DSP pour son territoire, avec sa propre identité.

Madame la Présidente ajoute que l'argument de Monsieur Christophe ARMINJON, Président de Thonon Agglo, était que, légalement, il n'est pas possible de mettre en place une seule DSP sur deux territoires distincts.

Monsieur Bruno GILLET indique que, dans le domaine des remontées mécaniques, il arrive régulièrement que plusieurs communes se mettent d'accord pour avoir un seul et même opérateur.

Monsieur Jacques BURNET, Vice-président délégué à la Mobilité et au Transport, répond que la CCPEVA a demandé avec insistance à ce qu'une seule DSP soit mise en place, ce qui lui semblait bien plus pertinent pour les usagers. En effet, il aurait été question d'une seule identité, ce qui aurait notamment rendu le parcours plus clair.

Monsieur Christian PODEVIN indique avoir assisté à la réunion en présence de Monsieur Christophe ARMINJON. Aussi, il signale que des problématiques relatives au planning ont également été soulevées.

Monsieur Jacques BURNET, Vice-président délégué à la Mobilité et au Transport, répond que, le 20 mai 2021, Thonon Agglo a indiqué vouloir sa propre DSP. Par la suite, la CCPEVA avait prévu d'échanger avec Thonon Agglo afin de trouver un accord vis-à-vis d'une DSP unique. Pour cette DSP unique, la Collectivité a prévu un groupement de commandes unique. Et comme Thonon Agglo a voulu avoir sa propre DSP et l'incertitude demeurait vis-à-vis de l'attribution du versement de transport qui risquait d'être divisé par deux, suite à la demande de Publier de quitter la CCPEVA, le 9 septembre 2021, la CCPEVA a décidé de quitter le groupement de commande. Suite à cela, Thonon Agglo a reproché à la CCPEVA de l'avoir mise en retard.

Monsieur Christian PODEVIN explique qu'il tenait à ce que ce point soit bien clair pour l'ensemble du Conseil.

Monsieur Jacques BURNET, Vice-président délégué à la Mobilité et au Transport, précise que ce qu'il évoquait jusqu'alors était relatif à la convention passée avec la SAT pour les lignes 131 et 141. Le sujet se pose exactement de la même façon pour ce qui est des lignes régies par l'Entente, à savoir les lignes urbaines J, H ; P et L. L'avenant vise donc à assurer la prolongation de service de ces lignes jusqu'au 31 août 2022.

Madame la Présidente ajoute que la commission DSP s'est réunie le 10 janvier 2022 et a approuvé cette prolongation.

Le Conseil Communautaire par 48 voix pour et une abstention de Daniel MAGNIN :

- **APPROUVE** les avenants de prolongation des contrats de transports visés ci-avant.

- **APPROUVE** l'inscription des dépenses attenantes au budget mobilité de la communauté de communes Pays d'Évian - vallée d'Abondance.
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes Pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes Pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Arrivée de Monsieur Jean-Marc BOCHATON à 18h23, avant le vote.

EAU ET ASSAINISSEMENT

8. Reversement à la commune de Saint-Paul - fourniture eau potable aux communes Champanges, Féternes, Larringes, Maxilly-sur-Léman, Neuvecelle et Vinzier au titre de l'année 2020

Rapporteur : R. BENED

Avis du Bureau Communautaire :

FAVORABLE

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communautaire sont informés qu'avant le transfert de la compétence « eau potable » à la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance, la commune de Saint-Paul-en-Chablais assurait une fourniture d'eau potable aux communes de Champanges, Féternes, Larringes et Vinzier mais aussi de Neuvecelle et Maxilly-sur-Léman, dans le cadre du fonctionnement de leurs services « eau potable » respectifs.

Communes de Neuvecelle et de Maxilly-sur-Léman

La fourniture d'eau potable aux communes de Neuvecelle et Maxilly-sur-Léman faisait l'objet, en année N+1, d'une facturation sur les consommations de l'année N. Pour l'année 2020, les consommations représentent respectivement les montants suivants :

- Neuvecelle : 2 485 m³ facturés au montant 0,72795 €HT/m³, soit 1 808,96 €HT,
- Maxilly-sur-Léman : 13 673 m³ facturés au montant de 0,675 €HT/m³, soit 9 229,28 €HT.

Communes de Champanges, Féternes, Larringes et Vinzier

La fourniture d'eau potable aux communes de Champanges, Féternes, Larringes et Vinzier était cadrée par une convention avec la Société Anonyme des Eaux Minérales d'Évian (SAEME) qui en subventionnait une partie importante au motif de la préservation de la ressource d'eau minérale sur l'impluvium des eaux minérales d'Évian.

Le mécanisme était le suivant :

- La commune de Saint-Paul-en-Chablais facturait en année N+1 à la commune de Féternes la totalité des consommations de l'année N des communes de Champanges, Féternes, Larringes et Vinzier ;
- La commune de Féternes payait la totalité de la facture et sollicitait à la SAEME le versement d'une subvention au titre de la convention établie avec les communes de l'impluvium ;
- La SAEME établissait le calcul de sa participation au vu de la facture présentée par la commune de Féternes et versait à cette dernière le montant de sa participation ;
- La commune de Féternes refacturait aux communes de Champanges, Larringes et Vinzier le montant de leurs consommations respectives, déduction faite de la participation financière de la SAEME.

Pour 2020, la totalité de la fourniture d'eau assurée par la commune de Saint-Paul-en-Chablais aux communes de Champanges, Féternes, Larringes et Vinzier représente 177 937 m³, facturés à raison de 0,72795 €/m³, soit 129 529,24 €HT.

Le détail des consommations 2020 des communes s'établit comme suit :

	Consommations 2020 des communes (m ³)	Part en %
Champanges	38 157	21,50
Larringes	81 123	45,72
Féternes	4 231	2,38
Vinzier	53 927	30,39
TOTAL	177 438	100,00

Il est observé une légère différence entre le volume facturé par la commune de Saint-Paul-en-Chablais (177 937 m³) et la somme des volumes relevés pour chacune des 4 communes (177 438 m³), qui peut s'expliquer par des fuites sur la colonne « syndicale » (de l'ancien SIVOM du Pays de Gavot) ou imprécisions liées aux différents compteurs.

Aucune des communes n'a pratiqué de rattachement comptable pour cette dépense de consommation d'eau potable sur l'exercice comptable 2020.

Les communes payaient en N+1 les consommations de l'année N. De plus, aucune provision supplémentaire n'a été faite en 2020 pour prendre en charge, avant le transfert de compétence à la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance, ces dépenses de 2020.

Enfin, les communes bénéficiaires de fourniture d'eau potable ne disposent à présent plus de budget « eau potable » et sont dans l'incapacité d'honorer une facture qui concerne le service de distribution d'eau potable.

De ce fait, la commune de Saint-Paul-en-Chablais se tourne vers la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance et sollicite le versement par cette dernière de la totalité des consommations des communes de Champanges, Féternes, Larringes Maxilly-sur-Léman, Neuvecelle, et Vinzier au titre de l'année 2020, et ce pour un montant total de 140 567,48 €HT.

La Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance a sollicité la SAEME pour savoir si cette dernière serait disposée à verser à son bénéfice la subvention qu'elle aurait versée aux communes de Champanges, Féternes, Larringes et Vinzier si la compétence « eau potable » ne lui avait pas été transférée en 2021.

La SAEME a versé à la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance une subvention d'un montant total de 118 917,45 € conformément aux modalités qui s'appliquaient dans la convention passée avec les communes de Champanges, Féternes, Larringes et Vinzier.

Si la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance acceptait, il resterait donc un reliquat à prendre en charge de :

- 10 611,79 € au titre des consommations des communes de Champanges, Féternes, Larringes et Vinzier, déduction faite de la subvention de la SAEME,
- 11 038,24 € au titre des consommations de Neuvecelle et de Maxilly-sur-Léman (aucune prise en charge par la SAEME),
- Soit un reliquat total de 21 650,03 €.

Interventions et débats :

Monsieur Jean GUILLARD souhaite savoir si une nouvelle convention a été établie entre les différentes communes.

Monsieur Gérard COLOMER, Vice-président délégué aux Finances publiques, à l'Évaluation des politiques publiques, aux Sentiers de promenade et randonnée, au Contrat de rivière et à la Compétence GEMAPI, répond que la convention a fait l'objet de discussions entre la CCPEVA et les Eaux d'Évian. L'objectif était que le montant des subventions reste le même. À présent, il est question d'un même fournisseur et d'un même distributeur, ce qui simplifie les comptes.

Monsieur Maxime JULLIARD rappelle que le fondement des conventions est que les sept communes du Plateau de Gavot font des efforts en termes d'agriculture afin de protéger les nappes. En contrepartie elles étaient aidées sur la fourniture en eau potable. Mais les communes continuent à faire les efforts même si elles n'ont plus la compétence eau potable.

Par ailleurs, Monsieur Maxime JULLIARD tient à préciser, parce qu'il a été dit qu'aucune commune n'a pratiqué de rattachement comptable pour cette dépense de consommation. En général, sa commune pouvait payer la commune de Saint-Paul grâce à la consommation prélevée sur les habitants. Quand la CCPEVA a récupéré eau potable, sa commune a été privée de cette consommation d'eau une partie de l'année 2020 et ne pouvait donc pas se permettre de payer l'eau et après faire le rattachement.

Monsieur Gérard COLOMER, Vice-président délégué aux Finances publiques, à l'Évaluation des politiques publiques, aux Sentiers de promenade et randonnée, au Contrat de rivière et à la Compétence GEMAPI, rappelle qu'il a été décidé de laisser l'ensemble des excédents aux communes. Aussi, les Eaux d'Évian versent leurs aides aux communes vertueuses, ainsi qu'à l'APIEME, qui est fléchée sur les communes de l'impluvium. Cette aide reste d'actualité.

La CCPEVA doit encore faire son maximum pour avoir une consommation vertueuse, afin que le delta reversé aux communes soit le plus important possible.

Monsieur Maxime JULLIARD rappelle que plusieurs contraintes perdurent, et notamment en termes de forage. Toutefois, la plupart des communes maintiennent leurs efforts. De fait, Monsieur Maxime JULLIARD estime qu'une compensation devrait continuer à être versée aux communes en question qui font de l'effort.

Monsieur Gérard COLOMER, Vice-président délégué aux Finances publiques, à l'Évaluation des politiques publiques, aux Sentiers de promenade et randonnée, au Contrat de rivière et à la Compétence GEMAPI, répond que le sujet doit être mis à plat afin d'être discuté. Il tient à souligner que le transfert s'est avéré compliqué à organiser. Il évoque également un déficit de recette, qui fait suite au fait que certaines communes ont relevé quatre mois et d'autres une année. De fait, une ou deux années de glissement semblent nécessaires.

Monsieur Bruno GILLET indique que, en 2021, 400 000 € de travaux ont été menés à bien par son service, notamment en voirie. L'APIEME a donc été sollicitée, et a accordé au service concerné une subvention de 49 000 €, qui a été versée le 20 décembre 2021. Or, les transactions ont été suspendues à partir du 12 décembre 2021. Le 5 janvier 2022, le chèque a été descendu à la Perception, qui a refusé de l'encaisser. Aussi, Monsieur Bruno GILLET se dit choqué que son service ait été contraint d'attendre un paiement pendant une année pour qu'il soit finalement rejeté.

Madame la Présidente répond qu'il aurait été nécessaire de faire un rattachement budgétaire.

Monsieur Gérard COLOMER, Vice-président délégué aux Finances publiques, à l'Évaluation des politiques publiques, aux Sentiers de promenade et randonnée, au Contrat de rivière et à la Compétence GEMAPI, ajoute que, si le service de Monsieur Bruno GILLET avait rattaché ce paiement au budget 2020, il aurait été possible de le traiter. Toutefois, ce point sera remonté à la CLECT, afin d'essayer de lui trouver une solution.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande de la commune de Saint-Paul-en-Chablais sollicitant la facturation à la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance des consommations d'eau potable au titre de l'année 2020 des communes de Champanges, Féternes, Larringes, Maxilly-sur-Léman, Neuvecelle et Vinzier pour un montant total de 140 567,48 HT à imputer au budget « eau potable » de la Communauté de Communes Pays d'Évian - Vallée d'Abondance ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

9. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission Pays d'Art et d'Histoire

Rapporteur : P. GIRARD-DESPRAULEX

Commission du 20 octobre 2021

Élu.es présent.es :

Paul GIRARD-DESPRAULEX	Vice-Président délégué au Pays d'art et d'histoire
Dominique ADAM	Déléguée pour Bonnevaux
Raphaël CETTOUR-JANET	Délégué pour Chevenoz
Geneviève COCHON	Déléguée pour Maxilly-sur-Léman
Simon DANEL	Délégué pour La Chapelle d'Abondance
Elsa FAVRE-ROCHEX	Déléguée pour Meillerie
Brigitte GIOANNI	Déléguée pour Champanges
Joël GRANDCOLLOT-BENED	Délégué pour Saint-Gingolph
Aurélia JACQUIER	Déléguée pour Neuvecelle
Thierry LAURENT	Délégué pour Saint-Paul-en-Chablais
Lucie LECLERC	Déléguée pour Lugrin
Marie PERARD	Déléguée pour Bernex
Carmen VINUELAS	Déléguée pour Marin

Élues excusées :

Annie MAYER	Déléguée pour Féternes
Catherine ROQUIGNY	Déléguée pour Châtel

Ordre du jour :

1. Bilan de la saison estivale 2021 et des Journées européennes du patrimoine

Les membres de la commission Pays d'art et d'histoire sont informés du bilan contrasté des visites guidées de l'été 2021, avec certaines nouvelles visites qui ont bien fonctionnées (*Les gadins de Meillerie*) et d'autres pas (*Abondance à travers le temps, Ressourcez-vous à Amphion*). Les visites déjà anciennes de la vallée d'Abondance continuent à bien fonctionner (*Viens à la maison, Châtel sens dessus dessous*), de même que les sorties dégustations dans les vignobles de Marin et de Féternes malgré un prix plus élevé et les sorties nature organisées en collaboration avec le Géoparc Chablais. Les guides interrogés ont fait état de difficultés du côté des offices de tourisme, qui ne connaissaient pas ces visites et n'en faisaient pas la publicité, et de difficulté à communiquer autour de leurs visites. La suppression de la page Facebook du Pays d'art et d'histoire en octobre 2021 va encore accentuer ce défaut de communication. Le service Pays d'art et d'histoire prévoit à l'automne une rencontre avec les trois offices de tourisme présents sur le territoire pour améliorer la communication autour de ces visites, mais aussi en cas d'annulation.

Les journées européennes ont en revanche rencontré le succès habituel. 5407 personnes (hors données du prieuré de Meillerie non communiquées) se sont déplacées au cours du week-end, tandis que 19 classes (soit 485 élèves) ont bénéficié des journées européennes du patrimoine pour les scolaires.

2. Schémas architecturaux et paysagers : état d'avancement

Thierry LAURENT signale qu'il n'a pas reçu le cahier de recommandation architecturale et paysagère (CRAP) malgré son envoi le 11 juin 2021. Le CRAP est en téléchargement libre sur le site internet de la CCPEVA, onglet « Consultance architecturale ». Il sera renvoyé avec le compte-rendu de la présente commission ainsi qu'aux services urbanisme des communes.

Phase 1 : Le bilan des ateliers animés au cours de l'été dans les communes par le cabinet ADP Dubois s'avère positif. Le cabinet s'était engagé à envoyer un compte-rendu de tous les ateliers communaux la semaine du 18 octobre 2021. À la date la commission, les communes ne l'ont pas encore reçu. Le dossier est finalement

envoyé le 22 octobre 2021. Ces comptes-rendus sont annexés aux diagnostics architecturaux et paysagers des communes et peuvent être amendés par les communes.

Étapes à venir :

Phase 2 : schémas à l'échelle du territoire (en cours d'élaboration).

Phase 3 : schémas à l'échelle communale (en cours d'élaboration).

3. Projet de Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)

Le service Pays d'art et d'histoire a eu, depuis la rentrée, un rendez-vous en visioconférence avec Gilles SOUBIGOU, conseiller à l'action patrimoniale à la Direction des affaires culturelles de la région Auvergne-Rhône-Alpes (DRAC), et deux rendez-vous avec Bertrand VOUAUX, directeur des services techniques de la ville d'Évian-les-Bains. Le calendrier a ainsi été précisé.

Le **projet scientifique et culturel** (PSC, en cours d'élaboration – environ 80 pages à ce jour), qui dresse le programme que suivra le CIAP tant en ce qui concerne les aspects logistiques que scientifiques de l'exposition permanente, devra être déposé auprès de la DRAC pour validation en juin 2022. D'ici là, les membres de la commission scientifique seront associés à sa réalisation (voir ci-dessous). Une fois le document validé, la CCPEVA pourra demander au moment opportun aux services de l'État une subvention de 100 000 € pour la scénographie de l'exposition permanente du CIAP.

Les locaux de la buvette Cachat sont actuellement en cours de restauration. Un calendrier prévisionnel a été fourni par Bertrand VOUAUX comme suit.

Année/mois	Avancement du projet
Printemps 2022	La CCPEVA donnera la liste des équipements nécessaires pour le CIAP (prises, audio/vidéo, etc.).
2023	Ouverture du niveau supérieur (avenue des Sources).
2025	Ouverture de l'entresol (CIAP) et du rez-de-chaussée.

Durant l'été, un nouveau **comité scientifique** a été élaboré afin d'en réduire le nombre de participant.es, mais aussi de recruter des personnes qui vivent et/ou travaillent dans la région lémanique et qui sont plus susceptibles de s'impliquer dans un suivi scientifique. Ce nouveau comité est composé de :

- Amélie BEAUJOUAN, responsable des musées de Thonon-les-Bains
- Françoise BREUILLAUD-SOTTAS, historienne spécialiste du thermalisme
- Sophie JUSTICE, géologue et coordinatrice du Géoparc Chablais
- Hélène MAURIN, directrice des archives départementales de la Haute-Savoie
- Grégoire MILLET, ancien sportif de haut-niveau et professeur à l'université de Lausanne
- Marie PETEY, architecte du patrimoine

Madame Sidonie BOCHATON assure également le suivi archéologique du PSC.

La rédaction du PSC a repris en août 2021 et a été enrichie des points suivants :

- Analyse de l'offre culturelle au niveau local (PEVA) et régional (Chablais suisse et savoyard), qui met en évidence deux thèmes prépondérants : la nature et l'ethnologie,
- Inventaire des sources récentes (depuis 2000),
- Rédaction de séquences chrono-thématiques (imposées par le guide méthodologique).

L'**exposition de préfiguration du CIAP** est terminée et a été livrée la dernière semaine d'octobre. Le calendrier prévu pour son itinérance est le suivant. Les communes qui souhaiteraient accueillir l'exposition sont invitées à contacter le service Pays d'art et d'histoire.

Année	Saison	Lieu d'exposition
2021	Automne	CCPEVA (siège) à Publier
2022	Hiver	Galerie de la Cité de l'eau à Publier
2022	Printemps	Évian-les-Bains (en attente de confirmation)
2022	Été	Abbaye d'Abondance
2022	Journées européennes du patrimoine	Musée de Saint-Gingolph (en attente de confirmation)
2022	Automne	Château de Blonay à Saint-Paul-en-Chablais (en attente de confirmation)
2023	Hiver-Été	Maison des Sœurs à La Chapelle d'Abondance

Il est précisé qu'un lieu fermé est nécessaire. Les établissements scolaires ne sont pas retenus étant donné la fragilité d'une exposition itinérante de nombreuses fois manipulées.

4. Conception de vidéos sur les patrimoines en PEVA

Deux projets de vidéos sur le patrimoine sont en cours de réalisation.

Le premier projet s'inscrit dans le cadre du projet ALCOTRA/PACTA décroché en 2014 par l'ancienne communauté de communes de la vallée d'Abondance et ses partenaires, la fondation du Grand paradis en Italie et la communauté de communes du Haut-Chablais. Dans ce cadre, des actions de médiation sur la thématique des 5 sens ont été réalisées dans la vallée d'Abondance. Ce projet aurait dû se terminer en 2020, mais en raison de la pandémie, il a été prolongé d'une année et finira en décembre 2021. Les conditions d'attribution du projet imposent de réaliser les actions prévues dans la vallée d'Abondance, sous peine de n'être plus éligibles aux subventions promises.

Quatre vidéos ont déjà été tournées et sont disponibles sur le site internet de la CCPEVA (<https://www.cc-peva.fr/1401-pacta.htm>). Deux doivent encore être tournées. Les thèmes suivants ont été proposés :

- « Au bord de la Dranse » (communes de **Bonnevaux, Vacheresse et Chevenoz**),
- « Au bord de l'Ugine », qui sépare la vallée d'Abondance du pays de Gavot (communes de **Bernex, Saint-Paul-en-Chablais, Chevenoz, Vinzier et Féternes**).

Le tournage de la seconde est prévu le 24 novembre 2021.

Le second projet est une collaboration entre les services Pays d'art et d'histoire et Communication de la CCPEVA. Il vise à communiquer autour du petit patrimoine et des actions du Pays d'art et d'histoire. Pour le moment, c'est essentiellement le patrimoine du pays d'Évian qui est pris en compte, afin d'apporter un complément aux vidéos PACTA. Pour le moment, deux vidéos ont été tournées :

- **Meillerie** - La rue des pêcheurs, avec une interview du pêcheur Jean Jacquier (14 octobre 2021),

- La vache Abondance et les fermes pédagogiques – Ferme de **Marin** (20 octobre 2021).

Deux autres tournages sont prévus entre l'automne et l'hiver :

- **Féternes** - Le site remarquable de Château-Vieux (7 décembre 2021),
- **Neuvecelle** - Maraîche autrefois (date à définir).

Les membres de la commission sont invité.es à proposer des sujets pour les prochains tournages si l'opération est reconduite. Lucie LECLERC propose un sujet sur les fontaines de villages à **Lugrin**. Un projet sur « **Thollon-les-Mémises**, d'hier à aujourd'hui » est également envisagé.

5. Candidature au plan de relance européen

En concertation avec ses partenaires, la fondation Grand Paradis en Italie et la communauté de communes du Haut-Chablais, la CCPEVA a décidé de candidater au plan de relance européen en proposant un nouveau projet intitulé PACTA+ tourné vers la **médiation numérique et la réalité virtuelle**. Le projet a été déposé à la fin du mois de juin 2021 et a passé la première étape administrative en novembre 2021. Si notre candidature est retenue, les projets suivants pourraient être réalisés :

- « Paysages d'hier et d'aujourd'hui/quatre saisons » : au moyen d'un émetteur installé à certains endroits (quai à **Meillerie**, pic des **Mémises**, etc.), les visiteurs pourront accéder sur leurs tablettes ou smartphones à une réalité virtuelle présentant le paysage à une autre époque/une autre saison.

- « Chasse au décor architectural » : jeu de piste sur tablette ou smartphone qui vise à visiter de façon ludique une commune (**Évian-les-Bains** ?) en photographiant des détails architecturaux.

- « Bornes numériques de visite » : issu du premier projet PACTA, ce projet (en cours) concerne les communes d'**Abondance** (église abbatiale, cloître, collection d'art sacré, maison du fromage Abondance) et de **Châtel** (parvis de l'église).

-« Signalétique connectée » : aux lieux définis (un par commune), les utilisateurs de Bluetooth recevront des informations relatives aux activités proposées par le service Pays d'art et d'histoire sur leurs smartphones/tablettes.

Ce projet s'inscrit dans une volonté d'encourager un tourisme **quatre saisons** et de valoriser les **ressources culturelles et naturelles**.

6. Budget 2022 : 1^{ère} maquette

BUDGET SIMPLIFIÉ	BP 2021	BP 2022
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	271 800,00 €	281 886,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	26 700,00 €	36 050,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	226 700,00 €	207 095,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	31 500,00 €	27 250,00 €
TOTAL DEPENSES	498 500,00 €	488 981,00 €
TOTAL RECETTES	58 200,00 €	63 300,00 €
BUDGET PREVISIONNEL	440 300,00 €	425 681,00 €

7. Fonctionnement du service

Les membres de la commission Pays d'art et d'histoire sont informé.es des mouvements de personnel prévus au sein du service Pays d'art et d'histoire :

- fin du contrat d'Héloïse Guérin, remplaçante de Claire Jolly durant son congé maternité, le 30 octobre 2021. Avenant de quelques jours réalisés pour la semaine du 1^{er} novembre.

- retour à mi-temps de Claire Jolly à partir du 29 novembre 2021 (après congés depuis le 8 novembre 2021). Demande pour 6 mois.

- recrutement prévu fin décembre d'une autre personne à mi-temps pour six mois début janvier.

Il est rappelé qu'une création de poste d'un.e assistant.e chargée de la médiation culturelle est prévue. La collectivité s'y est engagée lors de la signature de la convention en 2019.

En ce qui concerne la **communication**, les membres de la commission Pays d'art et d'histoire sont informés que la page Facebook du service Pays d'art et d'histoire a été supprimée à la demande de la direction générale de la CCPEVA afin de mieux maîtriser la communication à l'échelle de la collectivité. Le profil avait 306 amis et la page était suivie par 641 personnes. En revanche, un groupe privé sur le même réseau social a été créé. Les personnes qui souhaiteraient le rejoindre pour communiquer de façon informelle avec les techniciennes et les membres du réseau du Pays d'art et d'histoire sont invitées à se signaler ou directement à ajouter le profil « Patrimoine Evian Abondance » en ami.

8. Ajout à l'ordre du jour : Signalétique Pah de valorisation du patrimoine

Il est rappelé aux membres de la commission Pays d'art et d'histoire que ce projet de signalétique avait vu différentes options être envisagées :

- des panneaux aux entrées du territoire (6),
- des panneaux aux entrées des communes (22 x 1 ou plus),
- des panneaux sépia sur le modèle communément utilisé au bord des routes et des autoroutes.

Concernant cette dernière option, pour laquelle un devis avait été demandé, certains membres de la commission les trouvent trop réducteurs, trop grands sur la voirie et pas assez adaptés. Un autre type de signalétique est envisagé : des plaques et/ou des autocollants représentant le logo des Villes et pays d'art et d'histoire, qui seraient apposés sur les entrées des mairies pour sensibiliser les habitants et/ou des offices de tourisme pour sensibiliser les personnes en séjour (22 x 2).

9. Divers

Joël GRANDCOLLOT-BENED évoque le besoin ponctuel de la commune de Saint-Gingolph de s'appuyer sur un.e guide afin de mener des visites autour des événements de la Seconde guerre mondiale. Le service Pays d'art et d'histoire se tient à sa disposition pour échanger plus avant sur les besoins de la commune.

La commission s'est réunie à 17h et séparée à 18h30.

Interventions et débats :

Madame la Présidente rappelle une exposition itinérante sur le futur CIAP (Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine) qui est exposée à la galerie de la Cité de l'Eau à Publier entre le 10 janvier et le 5 mars et cet été à l'abbaye d'Abondance (entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre).

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte de ce rapport.

SOLIDARITÉ – COHÉSION SOCIALE**10. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission Solidarité et Cohésion sociale**

Rapporteuse : C. SAITER

Commission du 2 décembre 2021

Élu.es présent.es :

Caroline SAITER	Vice-Présidente en charge de la Solidarité et Cohésion sociale
Thierry CATTANEO	Délégué pour La Chapelle d'Abondance
Geneviève COCHON	Déléguée pour Maxilly-sur-Léman
M. Claire DUCRET	Déléguée pour Saint Paul-en-Chablais
Carolina ECUYER	Déléguée Thollon-les-Mémises
M. Laure GIRARD-DESPRAULEX	Déléguée Abondance
Isabelle LANG	Déléguée Evian-les-Bains
Sophie ZIMMERMANN	Déléguée pour Saint Paul-en-Chablais

Élu.es excusé.es :

Dominique ADAM	Déléguée pour Bonnevaux
Bernadette BOUVIER	Déléguée pour Féternes
Monique CHAPPUIS	Déléguée pour Vinzier
Christelle GAUDET	Déléguée pour Publier
Martine GRENAT	Déléguée pour Champanges
Fabienne GLAMBIN	Déléguée pour Neuvecelle
Stéphanie LACROIX	Déléguée pour Chevenoz
Jocelyne ROCHIAS	Déléguée pour Saint-Gingolph
Catherine ROQUIGNY	Déléguée pour Châtel
Flore SEIGNEUR	Déléguée pour Lugrin
Nadine SERVOZ COCHARD	Déléguée pour Larringes
Vanessa MERIGUET	Déléguée pour Marin

Préambule :

Caroline SAITER accueille, remercie la présence de chacun des participants mobilisés pour cette 7^{ème} séance. Elle rappelle que la commission émet un avis consultatif sur les projets en amont du bureau et du conseil communautaire.

Ordre du jour :**1. Cohésion sociale****Espace France services**

Marie CHANET excuse Madame Cindy DELCAMBRE, agent d'accueil France services, empêchée pour la séance.

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Solidarité et Cohésion sociale sont informés que les permanences France Services ont démarré le 1^{er} décembre dans 16 communes du territoire et au sein de différents locaux mis à disposition.

Le planning du mois de décembre a été communiqué par le service communication de la CCPEVA à l'ensemble des communes.

Le nombre de permanences par commune a été défini selon le nombre d'habitants.

Les contraintes de chaque mairie ont, autant que possible, été prises en compte et les permanences organisées en cohérence avec celles du pôle médico-social. Les temps de déplacement de l'agent France services ont également été limités pour prioriser les temps d'accueil des publics.

Madame Cindy DELCAMBRE, agent d'accueil, a suivi courant octobre une formation spécifique d'une durée totale de 6 jours et délivrée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

Chaque partenaire du dispositif a identifié un référent qui peut être contacté par les agents d'accueil, en cas de situation complexe.

A compter du 3 janvier 2022, la CCPEVA accueillera un 2^{ème} agent France Services, Madame Catherine MOREL. Dans l'attente de pouvoir suivre la formation délivrée par le CNFPT, Catherine MOREL sera en binôme avec Cindy DELCAMBRE. Les deux agentes seront ensuite réparties dans les communes, ce qui permettra de doubler la fréquence des permanences.

Les membres de la commission soulignent la nécessité d'anticiper la disponibilité des salles mises à disposition. Il est précisé que le planning des permanences du mois de janvier sera très prochainement communiqué aux communes. Les créneaux horaires et jours seront autant que possible maintenus. Ce planning intégrera la commune de Maxilly-sur-Léman qui a dernièrement exprimé le souhait d'accueillir le service.

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Solidarité et Cohésion sociale sont également informés que le service fera l'objet d'un audit de qualité le 10 décembre afin de bénéficier du label France Services. L'audit est réalisé par l'AFNOR (Association Française de NORmalisation) qui a été informée du caractère provisoire de la configuration du service dans des locaux mis à disposition par les communes dans l'attente de recevoir le véhicule dédié. Une consultation des entreprises sera relancée en début d'année à cet effet ; la première consultation ayant été déclarée sans suite.

Dans l'attente de cette labellisation, le terme de « service public itinérant » sera privilégié dans les supports de communication plutôt que celui « d'espace France services ». La communication mise en place est donc provisoire. La labellisation du service permettra d'utiliser une charte graphique spécifique.

Caroline SAITER souligne l'importance du relais d'information assuré par les communes via leurs sites internet et les réseaux sociaux.

Le coût d'impression des affiches pouvant être important pour les communes, il est précisé qu'une fois le label France Services obtenu, l'impression sera prise en charge par la CCPEVA.

Enfin, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Solidarité et Cohésion sociale sont informés que l'espace France Services fixe, situé à Abondance, porté par le groupe La Poste et complémentaire au service itinérant de la CCPEVA, fera l'objet d'une inauguration le 8 décembre prochain.

Soutien à l'accueil de jour du Chablais

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Solidarité et Cohésion sociale sont informés que la Croix-Rouge française sollicite la Communauté de communes pour le soutien à l'accueil de jour des personnes en situation de précarité et d'exclusion.

A l'unanimité, les membres de la commission soulignent le caractère indispensable d'une offre de service, d'accueil et d'accompagnement pour les publics les plus précaires.

Ce besoin d'offre de service est d'ailleurs souligné dans le projet de territoire en cours de finalisation.

La file active quotidienne est de 10 à 15 personnes, qui viennent aussi bien se restaurer ou prendre une douche, que trouver un accompagnement social et créer du lien. Une soixantaine de personnes est accompagnée.

Il est cependant précisé que la CCPEVA n'a pas la compétence à ce jour pour soutenir l'accueil de jour du Chablais. Un soutien éventuel nécessiterait donc une modification des statuts de l'intercommunalité. De plus, tout transfert de compétence doit être étudié dans la cadre de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Par ailleurs, il s'agit d'approfondir la question du périmètre de compétences de l'intercommunalité par rapport à celles de l'Etat.

Plusieurs points de vigilance sont évoqués :

- veiller à ce que l'Etat ne se désengage pas et poursuive son financement ;
- veiller à ce que la répartition des financements entre acteurs soit équitable et repose sur des critères bien définis, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Le montage financier doit en effet être analysé avec les partenaires sollicités et formalisé dans le cadre d'une convention partenariale.

Au-delà du versement d'une subvention, les membres de la commission évoquent la nécessité d'avoir une réflexion plus globale sur cet accueil de jour à l'échelle du territoire. Cette réflexion pourra être menée dans le cadre de l'élaboration de la Convention Territoriale Globale.

Il est convenu de rédiger un courrier en ce sens à la Croix Rouge Française qui porte ce projet d'accueil de jour. Un travail de veille sur ce qui se fait sur d'autres territoires permettra d'affiner les modalités d'intervention de la CCPEVA.

Budget prévisionnel 2022

Concernant les subventions versées par la CCPEVA, les membres de la commission proposent de renommer chaque ligne en évitant de citer les structures bénéficiaires. Par exemple, plutôt que « soutien aux ADMR », parler de « soutien à l'aide et l'accompagnement à domicile ».

Il est également suggéré d'ajouter la notion de « précarité alimentaire » dans le cadre du « fonds d'aide alimentaire » provisionné en 2022.

Caroline SAITER précise que le sujet de la précarité alimentaire a été reconnu comme une priorité dans le projet de territoire. Il s'agira de mener une réflexion plus globale en lien notamment avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Les actions nouvelles par rapport à 2021 sont les suivantes :

- Convention territoriale globale ;
- déploiement d'un service de conseil en numérique ;
- provision dans le cadre d'un soutien à l'accueil de jour du Chablais.

Les charges de personnel sont en augmentation avec le recrutement d'un conseiller numérique et d'un éventuel chargé mission supplémentaire se justifiant dans le cadre des priorités d'intervention identifiées dans le projet de territoire en cours de finalisation.

Les frais liés à la télécommunication et la communication sont également en augmentation avec le déploiement France Services.

Compte tenu de la reprise des activités culturelles suite à deux années marquées par la crise sanitaire, une augmentation du soutien aux écoles de musique dans le cadre du schéma intercommunal des enseignements artistiques a également été prévue.

Les membres de la commission approuvent le budget prévisionnel 2022 concernant la cohésion sociale.

Informations diverses

Caroline SAITER informe que la Fédération ADMR 74, rencontrée dernièrement, a pris des mesures suite aux remontées de diagnostic concernant la situation des associations locales transmis par la CCPEVA. Un manager de transition a effectivement été recruté par la Fédération pour diriger les associations « les Soldanelles » (Publier), Rives Est du Léman (Lugrin) et Pays de Gavot qui sont en mandat de gestion. La Fédération travaille également à mettre en place des solutions attractives pour le personnel et est ouverte pour réfléchir avec la communauté de communes à la création d'un nouveau modèle sur le territoire. Madame GARCIA, directrice de l'association, encourage le territoire à poursuivre les remontées de diagnostic et souhaite mettre en place des rencontres régulières avec la délégation (VP et service).

2. Habitat

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Solidarité et Cohésion sociale sont informés de l'ensemble du budget du service Habitat.

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, 10 terrains familiaux doivent être trouvés, achetés et viabilisés pour la sédentarisation des gens du voyage. La charge financière étant très conséquente pour la CCPEVA, le budget associé fera l'objet d'une programmation pluriannuelle d'investissement jusqu'en 2026 de 2,05 millions d'euros. Il en est de même pour l'achat du terrain pour les saisonniers en camion en 2023 qui devra être situé dans la vallée d'Abondance. L'investissement prévu pour l'achat et la viabilisation du terrain est de 345 000 €.

L'action n° 2 du Programme local de l'habitat est le soutien à l'aide à la pierre en faveur des logements sociaux. La subvention est versée une fois que les travaux de construction sont terminés. L'inscription au budget 2022 reprend les sommes engagées depuis 2016 et doit prévoir également le subventionnement de nouveaux programmes immobiliers soit 827 160,90 € pour les sommes engagées et 150 000 € pour le prévisionnel.

Enfin, le programme local de l'habitat (PLH) s'est terminé en novembre 2021 et a fait l'objet d'une prorogation. L'élaboration du nouveau PLH doit être menée idéalement pour 2023 par un bureau d'études mandaté. Le coût de cette étude est de 45 000 €. Des subventions de la région Auvergne Rhône-Alpes et du conseil départemental sont attendues à hauteur de 24 300 €.

3. Relais assistants maternels

Relais Petite Enfance

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Solidarité et Cohésion sociale sont informés que le Relais Assistants Maternels devient un Relais Petite Enfance (RPE) suite à l'ordonnance du 19 mai 2021 portant sur la réforme de la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Sociale.

Le projet de fonctionnement du service sera à réécrire en 2022. Il est à rédiger pour 3 ans. Le comité de pilotage, initié en 2019, interrompu du fait du contexte sanitaire, sera invité à se réunir d'ici 2022 dans la mesure du possible.

Les missions du Relais Assistants Maternels de la CCPEVA étaient déjà inscrites dans une démarche autour de la famille. Le nouveau référentiel des RPE conduit par la Caisse Nationale des Allocations Familiales souligne l'accompagnement des familles, des professionnels et la qualité de l'accueil de l'enfant.

Le passage du RAM au RPE induit un positionnement de la CCEPVA sur les 3 missions suivantes :

1. création d'un guichet unique (mission non obligatoire pour l'instant). Il s'agit d'une seule entrée sur le territoire concernant les demandes des familles. Pour rappel, à ce jour, la CCPEVA n'a pas la compétence « petite enfance ». Il existe plus de 10 structures collectives sur le territoire de la CCPEVA avec des gestionnaires différents (municipal, associatif, parental, interentreprises, privé) ;
2. analyse de la pratique professionnelle à destination des gardes à domicile et assistants maternels : deux groupes différents bénéficient cette année de ce soutien professionnel ;
3. renfort de la communication sur la promotion renforcée de l'accueil individuel : l'objectif est de revaloriser l'image du métier via vidéos, témoignages, etc.

Les membres de la commission soulignent que l'accompagnement mené dans le cadre de la convention territoriale globale qui débutera début 2022 devrait apporter des éléments concernant la première mission décrite ci-dessus. La multiplicité des gestionnaires de structures collectives et le fait que la CCPEVA n'ait pas la compétence « petite enfance » apportent une complexité dans la mise en place d'un guichet unique à court terme.

Les membres de la commission valident que le RPE peut s'engager sur les missions 2 et 3 prioritairement pour l'année 2022.

Dans la continuité des actions menées par le service, une pochette encartant divers documents (autorisation parentale de participation aux temps collectifs, droits à l'image, protocole sanitaire, etc.) sera conçue. Ces documents ont été présentés aux membres de la commission qui les valident.

Une réflexion est à mener pour retenir une date d'inauguration du RPE (peut être à l'occasion de la semaine nationale de la petite enfance le 19 mars 2022) afin d'officialiser le changement de nom et communiquer sur les missions du RPE en direction des familles et des professionnels.

Les membres de la commission approuvent les actions prévues dans le cadre du passage au RPE.

Ecolabellisation du RPE et des assistants maternels

L'association LABEL VIE propose une ecolabellisation (valide 3 ans) du service et des assistants maternels (valide 2 ans). Dans la continuité des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de la démarche entreprise par le service, cette ecolabellisation apporterait une visibilité auprès du public sur l'engagement écocitoyen du service et valoriserait la professionnalisation des assistants maternels pouvant ainsi favoriser leur employabilité. Les membres de la commission valident la proposition.

Budget RPE 2022

Le budget présenté est validé par les membres de la commission.

4. Prochaines commissions

Un calendrier précisant les dates des réunions de la commission en 2022 sera prochainement communiqué. Caroline SAITER invite les membres à faire remonter les sujets qu'ils souhaitent aborder.

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte de ce rapport.

11. Programme Local de l'Habitat- Demande de soutien à la construction de logements sociaux – Opération « L'Emanessence », Publier

Rapporteuse : C. SAITER

Avis du Bureau Communautaire :

FAVORABLE

Avis de la Commission Solidarité et Cohésion sociale :

FAVORABLE

La mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat comporte une action intitulée « appuyer solidairement la réalisation des logements aidés ».

Cette action se traduit par une aide de 30 € au m² de surface utile, prévue pour les logements locatifs très sociaux (PLAi) et les logements locatifs sociaux ordinaires (PLUS).

Dans le cadre de cette disposition, l'opérateur 3F IMMOBILIERE RHONE-ALPES (groupe Action Logement) sollicite une aide pour la réalisation des logements sociaux suivants :

- 5 logements PLUS et 4 logements PLAi pour l'opération « L'EMANESSENCE » située 1019 ROUTE DU VIEUX MOTTAY à PUBLIER. Ils représentent une surface utile de 775,87m² soit une aide de la CCPEVA de 23 276,10 €

Ce soutien serait versé après transmission de l'attestation de fin de travaux des logements aidés PLUS et PLAi et du plan de financement définitif de ces logements.

Le montant total de cette aide s'élèverait à 23 276,10 €. Ce montant sera prélevé sur les crédits prévus au budget pour cette action.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le subventionnement dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat, une aide pour la réalisation de 5 logements PLUS et 4 logements PLAi pour l'opération « L'EMANESSENCE » située 1019 ROUTE DU VIEUX MOTTAY - sur la commune de PUBLIER, correspondant à un montant de 23 276,10 € qui sera versée après transmission de l'attestation de fin de travaux des logements aidés PLUS et PLAi et du plan de financement définitif de ces logements.
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de cette mise à disposition.

12. Programme Local de l'Habitat- Demande de soutien à la construction de logements sociaux - Opération « O Port », Publier

Rapporteuse : C. SAITER

Avis du Bureau Communautaire : FAVORABLE

Avis de la Commission Solidarité et Cohésion sociale : FAVORABLE

La mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat comporte une action intitulée « appuyer solidairement la réalisation des logements aidés ».

Cette action se traduit par une aide de 30 € au m² de surface utile, prévue pour les logements locatifs très sociaux (PLAi) et les logements locatifs sociaux ordinaires (PLUS).

Dans le cadre de cette disposition, l'opérateur HALPADES sollicite une aide pour la réalisation des logements sociaux suivants :

- 11 logements PLUS et 8 logements PLAi pour l'opération « O PORT » située RUE DU PORT à PUBLIER. Ils représentent une surface utile de 1 253,23m² soit une aide de la CCPEVA de 37 596,90 €

Ce soutien serait versé après transmission de l'attestation de fin de travaux des logements aidés PLUS et PLAi et du plan de financement définitif de ces logements.

Le montant total de cette aide s'élèverait à 37 596,90 €. Ce montant sera prélevé sur les crédits prévus au budget pour cette action.

Interventions et débats :

Monsieur James WALKER souhaite s'assurer qu'il est bien question de compétences logement social.

Madame la Présidente répond qu'il est question de PLH.

Monsieur James WALKER répond que l'option de PLH pèse sur les finances de la CCPEVA. Aussi, il s'interroge sur la portée de ladite option et demande notamment si elle répond à la problématique de la construction sociale. En effet, il semble plus pertinent de substituer à ces aides numériques une caution, soit la garantie pour les programmes des logements sociaux.

Monsieur James WALKER rappelle que, à partir du moment où la CCPEVA cautionne un programme de logement social, elle récupère des attributions de logement. À l'heure actuelle, chaque ville disposant de logements sociaux donne ses cautions, souvent même sans les étudier, en étant persuadée qu'elles ne seront jamais mises en place. En contrepartie, elles récupèrent des droits d'attribution de logements sociaux, qui permettent uniquement de soumettre à la Commission plusieurs candidats.

Quand quelqu'un cherche un logement social, il formule des demandes dans plusieurs villes, dans l'espoir que l'une d'elles réponde positivement. De fait, les circuits sont encombrés, car aucune politique commune n'est en place sur le territoire pour gérer les logements sociaux. Selon Monsieur James WALKER, il est nécessaire d'instaurer une politique de cohérence sur le territoire en matière d'attribution de logements sociaux. Il ajoute que, à ses yeux, ce travail s'avérera bien plus pertinent sur le long terme que l'attribution de subventions de 20 000 € ou 30 000 € sur des programmes immobiliers.

Madame Caroline SAITER, Vice-présidente déléguée aux Services à la population, note que deux sujets ont été abordés par Monsieur James WALKER. D'abord, il a soulevé la question de la stratégie d'accession au logement. Cette approche fera l'objet d'une reconsolidation lors du redéploiement du prochain PLH. Tous les élus communautaires seront consultés au sujet de la stratégie, des procédures et des modalités de financement.

Ensuite, Monsieur James WALKER a également soulevé le sujet du rôle de l'intercommunalité, en sa qualité de guichet unique, pour favoriser les démarches des administrés dans leur recherche du logement social. Ce point rejoignant la stratégie d'accession au logement, une stratégie sera également consolidée à l'occasion du prochain PLH.

Madame la Présidente ajoute avoir bien entendu, lors d'une précédente séance, la demande de Monsieur Jacques GRANDCHAMP quant aux montants des garanties de prêt. Afin qu'une meilleure visibilité soit possible, il faudrait que davantage de Mairies fassent remonter les données relatives à ce sujet.

Monsieur James WALKER indique que sa commune est sortie de la carence et ne compte plus aucun décalage majeur. Monsieur James WALKER évoque deux approches à faire : la première prévoit que la CCPEVA va donner de nouvelles garanties et de se créer ainsi un nouveau portefeuille qui lui permettra d'avoir une gestion centralisée de ses demandes. La deuxième approche est beaucoup plus conséquente : si la CCPEVA devait reprendre l'ensemble, les montants seraient extrêmement conséquents. et il faut que chaque de prêteurs accepte le transfert de garanties. La reprise aurait néanmoins l'avantage de créer immédiatement une politique cohérente d'attribution et de suivi des logements sociaux.

Monsieur Gérard COLOMER, Vice-président délégué aux Finances publiques, à l'Évaluation des politiques publiques, aux Sentiers de promenade et randonnée, au Contrat de rivière et à la Compétence GEMAPI, souhaite revenir sur la garantie des programmes. Aussi, il indique avoir prévu à l'ordre du jour de la prochaine Commission Finances un point relatif à ce sujet.

Il ajoute que sa réflexion ne prend pas en compte les impôts antérieurs. Aussi, si la CCPVA se lance dans ces garanties, Monsieur Gérard COLOMER souhaite qu'elle ait un droit de regard sur le choix du bailleur et qu'elle soit une partie intégrante avec les communes du montage financier de ces opérations.

Madame la Présidente communiquera les bilans concernés à l'ensemble des élus communautaires.

Monsieur Gérard COLOMER, Vice-président délégué aux Finances publiques, à l'Évaluation des politiques publiques, aux Sentiers de promenade et randonnée, au Contrat de rivière et à la Compétence GEMAPI, indique que, à l'heure actuelle, la CCPEVA a des arriérés. Aussi, l'idée est de verser la moitié de ces sommes dès que possible. Un travail est donc en cours à ce niveau.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le subventionnement dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat, une aide pour la réalisation de 11 logements PLUS et 8 logements PLAI pour l'opération « O PORT » située RUE DU PORT – sur la commune de PUBLIER, correspondant à un montant de 37 596,90 € qui sera versée après transmission de l'attestation de fin de travaux des logements aidés PLUS et PLAI et du plan de financement définitif de ces logements.
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la Communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la Communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de cette mise à disposition.

INFORMATIONS

13. Questions diverses

Rapporteure : J. LEI

DÉNOMINATION	LIEN
La Gazette Des Communes Décembre 2021	www.lagazette.fr
LA LETTRE DU CADRE TERRITORIAL Décembre 2021	www.lettreducadre.fr
TRAVAIL SECURITE	www.inrs.fr
BANQUE DES TERRITOIRES Bilan 2018 – 2021	www.banquedesterritoires.fr
SAINTPAULEZ-VOUS Magazine municipal	
TERROIRS AUVERGNE RHONE ALPES Décembre 2021	auvergnerhonealpes.fr
SECOURS CATHOLIQUES Caritas France – Novembre 2021	
INTERCOMMUNALITES DE FRANCE	www.adcf.org
AGENCE DE L'EAU N° 46 décembre 202	www.eaurmc.fr
AH BON La lettre d'info du fromager	www.fromageabondance.fr
MENTION BOIS Décembre 2021	www.fibois-aura.org
SAFER Rapport d'activité 2020	www.safer.fr

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Josiane LEI lève la séance à 19h05 et souhaite une bonne soirée à l'ensemble des participants.

Maxime JULLIARD
Secrétaire de séance
Maire de FETERNES



Josiane LEI
Présidente de la Communauté de Communes
Pays d'Évian - Vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du canton d'Évian

